



## **Factures impayées : Shine protège les indépendants avec la première assurance facturation 100% intégrée à un compte pro**

*Paris, le 27 avril 2020 - La néobanque Shine dévoile aujourd'hui un service inédit pour simplifier l'accès de l'assurance facturation aux indépendants et TPE. Entièrement intégré au compte pro, ce nouveau service permet de démocratiser l'assurance facturation auprès d'une population qui souffre fortement des retards et défauts de paiement. Shine propose ce nouveau service proposé en beta à quelques entrepreneurs et ouvrira son accès progressivement dans les semaines suivantes.*

### **Les indépendants ne sont pas assez protégés face aux défauts de paiement**

Les petites entreprises et indépendants souffrent fortement des retard de paiement, et cela ne fait qu'empirer avec la crise actuelle.

Une étude réalisée par Shine début avril a mis en lumière que près d'un indépendant sur deux est victime d'un retard de paiement et que, dans plus de la moitié des cas, ces factures sont d'un montant total supérieur à 2 000€. Par ailleurs, on estime que si la loi était respectées et que les factures étaient payées comme prévues, cela reviendrait à réinjecter 12 à 15 milliards d'euros dans les caisses des PME et PMI\*..

Pour autant, les petites entreprises et indépendants n'ont encore que très peu recours à l'assurance de factures. Cette option étant souvent soit inconnue, soit trop complexe à mettre en place, soit trop chère.

### **Shine simplifie l'accès à l'assurance facturation pour mieux protéger les indépendants**

Les clients Shine pourront assurer leurs factures directement depuis leur application. Plus besoin de chercher et gérer des services tiers : l'entrepreneur peut créer sa facture, l'assurer et suivre les paiements directement depuis son compte pro.

Concrètement, lorsque l'entrepreneur crée et émet sa facture depuis l'application Shine, il lui sera proposé de l'assurer, en quelques secondes. S'il choisit cette option et qu'il n'a pas reçu le paiement à la date d'échéance de la facture, le recouvrement se fait en trois étapes. C'est simple et sans paperasse :



1. Shine propose son aide pour relancer le client afin d'obtenir le règlement.
2. Si les relances restent sans succès après 30 jours, l'entrepreneur peut demander le recouvrement. Notre partenaire se charge alors de récupérer le montant dû auprès du client.
3. Une fois le montant récupéré, l'entrepreneur touche 100% du montant de la facture.

Si la facture n'est pas réglée après 60 jours, par exemple parce que le client a fait défaut, l'entrepreneur est tout de même assuré de toucher 90% du montant de la facture.

L'assurance est flexible et abordable pour tous : l'entrepreneur peut choisir s'il souhaite assurer ou non chacune des factures, une par une, sans abonnement ou engagement. Enfin, le prix de est transparent et fixe pour toutes les factures : 2% du montant HT.

Nicolas Reboud, PDG de Shine précise : *“Depuis les débuts, Shine est plus qu'un simple compte pro. Nous voulons accompagner les indépendants et petites entreprises pour simplifier leurs démarches administratives et leur quotidien. Les retards et défauts de paiements sont source d'angoisses pour les indépendants et ils sont complexe à gérer. Nous avons donc voulu créer un service pour les accompagner dans cette situation, et leur permettre de travailler sereinement, sans se préoccuper de savoir s'ils toucheront l'argent qui leur est dû.”*

#### **A propos de Shine :**

Shine est la néobanque des freelances et entrepreneur. Shine propose un compte professionnel 100% en ligne, ainsi qu'un copilote administratif qui permet d'accompagner les entrepreneurs dans leurs tâches administratives. Ouvert en 2018, le service a déjà réuni plus de 50 000 entrepreneurs. La société a levé 10,8M € et emploie aujourd'hui 60 personnes.

Plus d'informations sur [www.shine.fr](http://www.shine.fr)

#### **Contact Presse**

Antoine Msika

[antoine@shine.fr](mailto:antoine@shine.fr)

07 56 86 34 24

\*[https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/le-brief-eco-retard-des-delais-de-paiement-la-situation-devient-dangereuse-a-lheure-du-covid-19\\_3859359.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/le-brief-eco-retard-des-delais-de-paiement-la-situation-devient-dangereuse-a-lheure-du-covid-19_3859359.html)